

Directives générales du Cdt de la FOAP art 1

Hans-Peter Wüthrich*



Ce texte est un extrait des nouvelles directives pour l'instruction de l'artillerie, établies pour la Formation d'application artillerie 1.

Sous la dénomination artillerie on entend toutes les armes à trajectoires courbes d'un calibre égal ou supérieur à 12 cm, c'est-à-dire l'ob bl 15,5 cm 79/95 L 47 M109 KAWEST, le can de fort 15,5 cm 93 L 52, le lm fort 12 cm 59/83 et le lm chars 12 cm 64/91.

But de l'instruction militaire

L'instruction militaire de l'artillerie, de l'artillerie de forteresse et des lance-mines de chars est conçue de manière à permettre l'acquisition et le maintien des compétences pour l'accomplissement de la tâche prioritaire dévolue aux armes à trajectoires courbes, les missions de défense contre un adversaire conventionnel et moderne.

Les besoins pour l'accomplissement d'engagements de sauvegarde des conditions d'existence, d'engagements subsidiaires de sûreté et de sécurité sectorielle ne font pas l'objet d'une instruction supplémentaire à celle dictée par la mission prioritaire.

De cette manière, les artilleurs, les artilleurs de forteresse, les lance-mines de chars de tous grades et de toutes fonctions sont en mesure de remplir leur mission; de couvrir, dans toutes les écoles et cours, les besoins individuels ainsi que ceux liés à leur fonction et de les intégrer dans le cadre des formations quelle que soient leurs niveaux.

Conditions cadres

Les Ecoles de recrue

L' ER art 30 (13 semaines)

Cette ER se déroule en deux périodes. La première période procure à la recrue les connaissances et les capacités de base générales comme soldat et les connaissances de base techniques au SE-235 et à la mitr 12,7 mm.

La seconde période approfondit les connaissances et les capacités générales de base individuelles comme soldat et procure les connaissances et les capacités de base relatives à la fonction, du niveau individuel jusqu'au niveau de l'équipe ou du groupe selon la spécialité.

L'IFO art 31 (8 semaines)

L'IFO art 31 procure les connaissances et les capacités dans les fonctions nécessaires au fonctionnement en équipe, groupe et section, en unité et en groupe (C trp). Elle amène à la disponibilité de base.

Les exercices du niveau batterie/companie sont à réaliser dans le cadre du groupe d'artillerie/artillerie de forteresse, et si possible avec le marquage de la partie conduite du feu et direction des feux de l'échelon Grande unité.

Les Ecoles de sous-officier

L' E asp art 32 (10 semaines)

L'E asp procure les connaissances de base, les capacités fondamentales ainsi que les valeurs d'un sous-officier de l'armée suisse ainsi que les connaissances et les capacités nécessaires générales et spécifiques à l'arme pour la conduite et l'instruction d'un groupe tant du point de vue général que technique. A la fin de cette période, l'élève sof est nommé au grade d'appointé chef.



L' ESO art 32 (4 semaines)

L'ESO prépare d'appointé chef à son activité future comme chef de groupe et comme enseignant à l'IBF et à l'IFO.

Le cours technique pour sof PCT (5 semaines)

Le cours tech procure au sof dir feux les connaissances et les capacités nécessaires à l'engagement comme chef PCT. Ce cours s'effectue sous la responsabilité du commandant de l'E asp of art 32.

Les Ecoles d'officier subalterne

L' E asp of art 32 (5 semaines)

L'E asp of transmet les connaissances et capacités générales pour toutes les fonctions comme of sub. Elle assure que les futurs chefs dans le cadre de leur fonction disposent de la polyvalence dans les connaissances de base y compris dans les domaines pas encore instruits.

Ces connaissances doivent servir de base pour l'EO. En plus, l'école transmet les connaissances nécessaires pour le SF centralisé of.

L' EO art 32 (15 semaines)

L'EO construit sur les connaissances de l'E asp of et approfondit les connaissances et capacités qui ont été apprises au SF cen of. Elle transmet les connaissances et capacités générales et spécifiques à l'arme pour exercer la fonction prévue et la conduite d'une section dans le cadre de la formation. L'EO forme les



*Brigadier Hans-Peter Wüthrich ist Kommandant des Lehrverbandes Artillerie 1 (LVb Art 1).

aspirants pour assurer une conduite persuasive et continue dans l'engagement comme enseignant avec les compétences techniques et méthodiques. Elle les prépare pour leur service pratique et les CR.



Les Stages de formation technique

Le SFT I art (4 semaines, cdt bttr log art 3 semaines)

Pour commandant d'unité (cdt bttr CCF, cdt bttr dir feux art, cdt bttr dir feux art fort, cdt bttr log art, cdt bttr art, cdt bttr art fort, cdt cp lm chars). Le SFT I art permet d'approfondir les connaissances acquises au SFC Ia partie CIAL). Il procure les connaissances à l'arme nécessaires inclus la préparation, l'exécution et la discussion d'exercices.

Le SFT A art (2 semaines)

Pour of trm gr, of syst art (yc fort), of rav (yc fort), of AF gr/bat (art, fort, inf, chars), of rens gr art (yc fort). Le SFT A art procure aux aides de commandement du niveau C trp les connaissances spécifiques à l'arme pour pouvoir travailler les bases nécessaires au cdt lors de la recherche de décision, de planification et de transformation de décisions. Il procure les bases pour la planification de l'instruction et la conduite de son domaine spécifique.

Le SFT II art (2 semaines)

Pour cdt gr art, cdt gr art fort, cdt gr art rempl, cdt gr art fort rempl, chef eng. Le SFT II art permet d'approfondir les connaissances et les capacités acquises au SFC II (partie CIAL). Il procure les connaissances spécifiques à l'arme inclus la préparation, l'exécution et la discussion d'exercices.

SFT B art (2 semaines)

Pour chef art, of CCF, of explo et acquisition buts, of rav art (GU), of trm art (GU), of rens art (GU), cdt tir drone (cap/maj), of syst art (CCF GU), of météo art (GU). Le SFT B art procure aux of du CCF les connaissances spécifiques à l'arme pour pouvoir exécuter la planification et la conduite du combat par le feu. Il procure aux of du CCF les connaissances relatives à la direction des exercices de conduite du feu et de direction des feux.

Le CST art (2 semaines)

Pour cdt tir drone (of sub).

Le Cours service technique artillerie (CST art) procure à l'of art drone concerné les éléments nécessaires du système d'arme artillerie et de la conduite du feu et de la direction des feux au moyen du drone.

Le C introd art (3 jours)

Pour of EM sup concerné.

Le C introd art procure à l'of sup EM le sens du feu des armes d'appui et la méthode de travail du CCF.

Dans toutes les écoles, cours et stages de formation il importe:

- de créer la suffisance de combat des cadres et de la troupe de jour comme de nuit, dans des situations simples et difficiles afin de pouvoir remplir la mission principale de l'artillerie: la conduite du combat par le feu dans le combat d'ensemble par le feu et l'appui immédiat par le feu et d'assurer une conduite des feux rapide, sûre et sans faute;
- de favoriser pour tous la confiance en soi, dans nos systèmes d'armes et dans notre effort de défense;
- de consolider, par le drill et les répétitions, la matière instruite, de manière à conserver un niveau d'instruction utilisable durant toute la durée du service en ce qui concerne l'instruction individuelle, en équipe/groupe/section/unité;
- de délimiter la matière d'instruction entre les écoles et stages de formation de l'artillerie sous la responsabilité du commandant de la Formation d'application de l'artillerie et les services de perfectionnement (CC/CR, CTT, ...) sous la responsabilité des commandants des Grandes unités.

Remarques pour l'organisation et l'instruction

L'instruction militaire peut se répartir essentiellement en trois domaines:

1. La marche du service et les travaux d'entretien;
2. L'instruction technique et technique de combat aux armes;
3. L'intégration de ces domaines dans des standards puis des exercices de différents niveaux.

Temps directeurs/temps d'instruction

Pour l'établissement des programmes d'enseignement il serait judicieux de tenir compte des réflexions suivantes:

Réflexions générales

a. Une journée d'instruction de 8 heures implique dans une unité bien conduite et motivée une journée de 13,5

heures – voir lettre f. «Journée de travail standard», et signifie une grande charge relative aux buts d'instruction.

b. Deux fois 2,0 heures de travail le soir donnent encore 4,0 heures supplémentaires par semaine au minimum.

- Dans une première phase (ER: semaines 1 à 7, E asp: semaines 1 à 5) le travail du soir est à utiliser, en priorité pour combler les lacunes des retardataires ou comme réserve.

- Dans une deuxième phase (ER: semaines 8 à 13, E asp semaines 6 à 10) ce travail le soir convient très bien pour l'instruction requérant des conditions nocturnes. Les mêmes conditions nocturnes sont obtenue le matin avant l'aube.

- Dans une troisième phase (ER: semaines 14 à 21, ESO, E asp of, EO), ce travail peut être prolongé pour permettre la réalisation d'exercices de plus longue durée nécessitant entre autre l'entraînement des changements de conditions par le passage du jour à la nuit et vice-versa.

c. Dans les écoles qui disposent des cadres de milice (ER: semaines 14 à 21), il peut y avoir trois fois 2,0 heures de travail le soir.

d. Les réserves nécessaires pour la répétition des phases de standards et d'exercices qui n'ont pas donné les résultats escomptés lors de l'exécution sont à inclure lors de la conception des programmes. Il faut également inclure dans le temps prévu pour les standards

Fonctions	Charges
Of art	Of rec Of bttr Of rav (bttr log art, bttr art)
Of rav	Of rec Of bttr Of rav (bttr log art, bttr art)
Of art fort	Of bttr Of ouv
Of lm chars	Chef sct lm chars
Of trm	
Of météo art	
Cdt tir	

Fonctions d'officiers: Dans l'EO ces fonctions d'officiers sont instruites

art 32 (avec adaptations aux besoins des cadres).

L'IFO art 31 se charge de la réalisation des standards depuis le niveau section ou équipe et groupe (lorsqu'un officier y est organiquement intégré) et des exercices des niveaux section, unité et corps de troupe où cela est possible.

Concept de l'instruction – vue d'ensemble

Formation comme officier

La formation de l'officier s'effectue en six phases:

- Phase I:* Instruction comme soldat dans sa fonction spécifique,
- Phase II:* Instruction comme chef de groupe en général et dans sa fonction spécifique de sous-officier,
- Phase III:* Instruction de base technique valable pour tous les officiers, et sélection de la fonction.
Instruction de base spécifique dans la fonction et préparation au stage de formation centralisé pour officiers,
- Phase IV:* Stage de formation centralisé pour officiers,
- Phase V:* Instruction spécifique dans la fonction et préparation pour le service pratique,
- Phase VI:* Service pratique à l'IFO 1 avec effort principal sur la conduite et préparation aux services à l'IFO 2.

Phase I – E asp art 32 (6 semaines)

Phase II – E asp art 32 (4 semaines)

Phase III – E asp of art 32 (5 semaines)

Pendant ces cinq semaines l'effort principal est porté sur la transmission des connaissances et capacités générales pour toutes les fonctions comme of sub ainsi que la création de la polyvalence dans les connaissances de base y compris dans les domaines pas encore instruits. Ces connaissances servent de base pour l'EO.

Les deux premières semaines de cette période servent à la sélection du candidat et à son attribution dans une fonction d'officier.

En plus, l'école transmet les connaissances nécessaires pour le stage de formation centralisé officiers.

Phase IV – Stage de formation centralisé officiers (4 semaines)

Selon directives de l'ICS à Lucerne

5.5 Phase V – EO art 32 (15 semaines)

Les 15 semaines de l'EO permettent de construire sur les connaissances de l'E asp of et d'approfondir les connaissances et les capacités qui ont été apprises au stage de formation centralisé officiers.

Pendant cette période il s'agit de transmettre les connaissances et les capacités générales et spécifiques à l'arme pour que l'officier puisse exercer la fonction prévue et conduire une section dans le cadre d'une formation.

Il s'agit également de donner à l'officier une conduite persuasive et continue dans l'engagement et les compétences techniques et méthodiques nécessaires comme enseignant.

Phase VI – IFO art 31 (1 semaine CC et 8 semaines service pratique)

Une semaine de CC, permet d'intégrer le nouvel officier auprès de ses chefs de groupe et de ses supérieurs et de se préparer pour sa tâche de chef de section et d'enseignant pour les 8 semaines de l'IFO 1.

Les 8 semaines d'IFO 1 permettent à l'officier d'appliquer les connaissances et les capacités acquises à l'EO comme chef de section et comme enseignant avec la troupe, dans le cadre de la batterie/compagnie et du groupe/bataillon (C trp).

Résumé

Allgemeine Weisungen des Kdt LVb Art 1

Dieser Text ist ein Auszug aus den neuen Weisungen für die Ausbildung der Artillerie (WAART), welche neu für den Lehrverband Artillerie 1 erstellt wurden.

Unter der Bezeichnung «Artillerie» versteht man sämtliche Bogenschusswaffen mit einem Kaliber von 12 cm oder darüber, nämlich die Panzerhaubitze 15,5 cm 79/95 L 47 M 109 KA-WEST, die Festungskanone 15,5 cm 93 L 52, den Festungsminenwerfer 12 cm 59/83 sowie den Panzerminenwerfer 12 cm 64/91.

Zweck der militärischen Ausbildung

Die militärische Ausbildung der Artillerie, der Festungsartillerie und der Panzerminenwerfer ist so konzipiert, dass der Erwerb und die Aufrechterhaltung der Kompetenzen zur Erfül-

lung der Hauptaufgabe, die den Bogenschusswaffen zugewiesen ist, ermöglicht werden, nämlich im Hinblick auf die Aufträge zur Verteidigung angesichts eines konventionellen und modernen Gegners.

Die Bedürfnisse für die Erfüllung von Einsätzen zur Aufrechterhaltung der Lebensgrundlagen, von subsidiären Sicherungs- und von Raumsicherungseinsätzen sind nicht Gegenstand einer Zusatzausbildung zu jener, die der Hauptauftrag bedingt.

Dergestalt sind die Artillerie-, die Festungsartillerie- und die Panzerminenwerferbesatzungen aller Grade und Funktionen in der Lage, ihren Auftrag zu erfüllen, in sämtlichen Schulen und Kursen die individuellen sowie funktionsbezogenen Bedürfnisse abzudecken und sie in die Verbände aller Stufen zu integrieren.

Eröffnung des schweizerischen Militärmuseums Full

Kevin Guerrero*

Am 5. Juni 2004 war es endlich so weit. Das im SOGAFLASH 2003 vorgestellte Festungsmuseum Reuenthal wurde auf einen Schlag massiv erweitert. Die Trägerschaft des seit 1989 bestehenden, erfolgreichen Festungsmuseums realisierte als grosses Vorhaben die Schaffung des schweizerischen Militärmuseums Full.

Das Festungsmuseum Reuenthal hat sich in den vergangenen 15 Jahren zu einem Museum von nationaler Bedeutung mit einem ausgezeichneten Namen weit über die Landesgrenzen hinaus entwickelt. Im Herbst 2003 hat der Verein «Schweizerisches Militär- und Festungsmuseum Full-Reuenthal» in Full eine imposante ehemalige Fabrikhalle mit 57 000m³ Rauminhalt übernommen und mittels eines grossen freiwilligen Helfereinsatzes zu einer beeindruckenden Ausstellungshalle für Wehrtechnik und Geschichte ausgebaut. Die Besucherinnen und Besucher erhalten einen umfassenden Überblick und vertiefte Informationen zur Militärtechnik der Schweiz und des Auslandes vor allem aus der Zeit des 20. Jahrhunderts. Eine praktisch lückenlose Serie der Panzer der Schweizer Armee, Geschütze und Zugfahrzeuge der Artillerie, Flieger- und Panzerabwehr, legendäre ausländische Waffen, wie etwa der russische Panzer T34/85 oder die deutsche Flugbombe V1 aus dem Jahr 1944 werden zusammen mit deren Geschichte präsentiert. Besonders erwähnenswert ist die dem Museum übergebene gesamte Werksammlung der ehemaligen Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon Bührle AG.

Das schweizerische Militärmuseum Full ist ab dem 6. Juni 2004 jeweils von Freitag bis Sonntag von 1000 – 1700 geöffnet. Das Festungsmuseum Reuenthal ist jeweils am Samstagnachmittag von 1330 bis 1700 geöffnet. Gruppenbesuche sind auch an anderen Wochentagen in beiden Museen nach Absprache möglich. Die Ausstellungssaison dauert jeweils von Anfang April bis Ende Oktober. Weitere Angaben sind im Internet unter www.festungsmuseum.ch erhältlich.

* Hptm Kevin Guerrero ist Leiter der Informatikdienste der Pädagogischen Hochschule Zürich, Redaktor des SOGAFLASH und Offizier zur Verfügung des Kdt LVb Art 1.